

Communiqué de presse de Eric Piolle, maire de Grenoble et Michèle Bonneton, députée de la 9^e circonscription de l'Isère

Grenoble, le 11 janvier 2016

Protégeons nos enfants de la publicité et de la surconsommation !

Un an après que la Ville de Grenoble n'ait pas reconduit son contrat avec l'entreprise JC DECAUX, une **proposition de loi visant la suppression de la publicité dans les programmes jeunesse de la télévision publique** sera défendue par Michèle Bonneton, députée de l'Isère, ce **jeudi 14 janvier**, à l'occasion de la niche parlementaire du groupe écologiste à l'Assemblée nationale.

Les Français accueillent très favorablement cette mesure : 71 % d'entre eux y sont favorables d'après un récent sondage IFOP ⁽¹⁾. Ils suivent en cela les spécialistes qui dénoncent régulièrement les effets néfastes de la pression publicitaire sur les enfants, public par définition fragile qui ne dispose pas de la distance réflexive d'un consommateur averti : consommation compulsive, achats « caprice », tensions familiales, mauvaises habitudes alimentaires...

Adoptée à une large majorité par le Sénat, le 21 octobre 2015, l'on pouvait raisonnablement espérer que cette proposition de loi ferait également l'objet d'un large consensus à l'Assemblée nationale car la santé et le bien être psychique de nos enfants est une cause qui doit transcender les traditionnels clivages politiques.

Elle a pourtant bel et bien été vidée de sa substance lors de son passage en Commission des affaires culturelles en décembre dernier. Les députés socialistes ont en effet déposé et voté un amendement qui, en lieu et place de la suppression de la publicité, propose la simple rédaction d'un rapport par le gouvernement d'ici fin juin 2017... **Une manière d'enterrer purement et simplement cette proposition de loi !**

Les conséquences économiques ont pourtant été appréhendées : cette mesure coûterait environ 10 millions d'euros à la télévision publique, soit moins de 0,5% du budget de France Télévisions (plus de 2,8 milliards d'euros) dont le modèle de financement est de toute façon appelé à être réformé.

Pour Michèle Bonneton, députée : **« le texte initial est une proposition largement concertée et réfléchi, beaucoup de pays européens ont d'ailleurs des législations plus sévères en la matière. Mais, c'est avant tout un signe fort concernant les valeurs et les devoirs du service public télévisuel en permettant de protéger la santé des enfants, trop exposés à la publicité commerciale. Je compte sur la sagesse des députés pour revenir ce jeudi à la version initiale. Nos enfants sont une cible vulnérable, nous devons les protéger sans attendre! »**

Eric Piolle, maire de Grenoble, déclare : **« Il y a un an, la Ville de Grenoble a fait le choix de protéger les habitants de la commune, et tout particulièrement les enfants, en libérant ses espaces publics de l'affichage publicitaire. A la télévision comme dans les espaces publics, le rôle de la puissance publique est d'accompagner l'émancipation des futurs citoyens. En détricotant cette proposition de loi, le groupe socialiste fait le choix incompréhensible de laisser perdurer une situation inacceptable. »**

Contact presse :

Pour Mme Michèle Bonneton : 06 71 32 21 94 / 01 40 63 71 66

Pour la Ville de Grenoble : Adeline Suppo 04 76 76 39 21 / 07 86 64 46 64

(1) Enquête réalisée par l'Ifop les 25 et 26 septembre 2015, auprès d'un échantillon représentatif de 1 005 personnes âgées de 18 ans et plus (enquête téléphonique réalisée selon la méthode des quotas).